



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 67502

### Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo \* appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le dossier des traitements visant à combattre la polyarthrite. En effet, l'arrivée sur le marché du traitement par anti-TNF alpha, permettrait aux nombreuses personnes souffrant de cette affection particulièrement douloureuse et invalidante de bénéficier pour la première fois d'un protocole dont les résultats seraient des plus spectaculaires. Or, il apparaîtrait qu'il serait particulièrement difficile pour les patients de pouvoir accéder, à l'heure actuelle, à la molécule anti-TNF alpha. En effet, il apparaîtrait que le coût du traitement ne serait pas pris en charge par l'assurance maladie et ne serait pas pris en compte dans le budget hospitalier. Il n'y auraient donc que 1 500 patients de traités en France à ce jour, alors qu'il y en aurait 3 000 de plus à traiter d'urgence dès 2002, et que la polyarthrite rhumatoïde atteindrait 200 000 à 400 000 de nos concitoyens. Compte tenu de ces éléments et de l'intérêt que suscite ce dossier chez nombre de nos concitoyens, elle lui demande de lui préciser ses intentions à son sujet.

### Texte de la réponse

Depuis fin 2000, une nouvelle classe de médicaments dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde, les anti-TNF alpha, sont administrés et pris en charge au sein des établissements de santé. Ces médicaments très coûteux sont destinés au traitement des patients atteints de forme active de polyarthrite rhumatoïde et en échappement thérapeutique. Pour faire face à la montée en charge de ce nouveau produit en 2001, une première enveloppe de 50 millions de francs (7 622 450,86 euros) avait été prévue au sein du budget des hôpitaux. Le Gouvernement a toutefois été alerté sur les difficultés que rencontrent encore les patients pour avoir accès à ce nouveau traitement au sein des établissements de santé. Afin de permettre l'accès à ce produit en 2001 pour tous les patients susceptibles de bénéficier de ce nouveau traitement, le Gouvernement a donc décidé d'allouer une enveloppe budgétaire supplémentaire de 70 millions de francs (10 671 431,21 euros) qui porte les crédits destinés aux anti-TNF alpha au sein des établissements de santé à 120 millions de francs (18 293 882,07 euros) pour 2001. Cet effort est poursuivi et amplifié dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2002, qui inclut 300 millions de francs de crédits supplémentaires consacrés au traitement des patients par anti-TNF alpha, s'ajoutant aux crédits déjà engagés en 2001. Ce sont ainsi 6 000 patients qui pourront bénéficier de ces traitements en 2002.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (3<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67502

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 octobre 2001, page 5903

**Réponse publiée le** : 28 janvier 2002, page 478